

PAR COURRIEL

Le 14 octobre 2020

N/Réf. : 19719

Objet : Demande d'accès à des documents – *Décision*

,

En réponse à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 15 septembre 2020 et visant à obtenir les délais moyens de traitement des demandes de sélection permanente pour obtenir les certificats de sélection du Québec (CSQ) dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) et du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ), nous vous transmettons ci-dessous les renseignements demandés et détenus par le Ministère.

En ce qui concerne les demandes de CSQ dans le cadre du PEQ, nous vous informons que le délai de traitement moyen pour les dossiers finalisés et pour lesquels des CSQ ont été délivrés est de 34 jours entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020.

Quant aux demandes de CSQ dans le cadre du PRTQ, nous vous informons que le délai de traitement moyen pour les dossiers finalisés et pour lesquels des CSQ ont été délivrés est de 127 jours entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020.

Enfin, concernant le délai de traitement pour les permis de travail pour le Québec, nous vous informons que le Ministère ne détient pas cette information, les permis de travail étant délivrés par le gouvernement fédéral. Or, la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions (article 1). Ces renseignements relèvent plutôt de la compétence d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

...2

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante : www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Nous vous prions d'agréer, , nos salutations distinguées.

Originale signée par :

M^{me} Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux
documents et de la protection des
renseignements personnels